



PLANS DE SOUTIEN AUX SECTEURS LES PLUS EN DIFFICULTÉ - JUIN 2020

De nombreux secteurs subissent de plein fouet la crise économique. Pour les aider à faire face aux nombreuses difficultés rencontrées, le Gouvernement a mis en place des plans de soutien par filières. Le nouveau projet de loi de finances rectificative détaille ces aides aux secteurs économiques les plus particulièrement frappés par la crise (tourisme, automobile, aéronautique, tech, culture).

L'ensemble de ces plans représente à ce stade 43,5 milliards d'euros, auxquels l'État et ses opérateurs contribuent fortement.

Le plan de soutien au secteur du tourisme

Le PLFR 3 détaille le plan de soutien au tourisme de 18 milliards d'euros, lequel bénéficiera à l'hôtellerie, la restauration, le sport et l'évènementiel. Voici regroupées, ci-dessous, les mesures les plus importantes :

- **3 milliards** d'investissements vont accompagner la reprise et la transformation du secteur.
- **Maintien de l'activité partielle** jusqu'à la fin de l'année 2020.
- **Prolongation du fonds de solidarité** jusqu'à la fin de l'année 2020. Son accès sera élargi à des entreprises qui ont jusqu'à 20 salariés et jusqu'à 2 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'aide à laquelle il pourra donner droit sera augmentée jusqu'à **10 000 euros**.
- **Exonération de cotisations sociales pour les TPE et PME du tourisme**, pour un montant estimé à 2,2 milliards d'euros.
- Aux exonérations de cotisations patronales s'ajoutera un **crédit de cotisation égal à 20% des salaires versés depuis février**.
- **Mise en place d'un prêt garanti par l'État « saison »** dont le plafond sera porté aux 3 meilleurs mois de l'année 2019.
- **Annulation des loyers et redevances d'occupation du domaine public** pour la période de fermeture administrative.
- **Allègement possible de la taxe de séjour et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) par les collectivités locales**. Elles pourront décider de réduire des deux tiers la (CFE) du tourisme. L'État en financera la moitié.
- **Création d'un guichet unique** numérique www.plan-tourisme.fr
- **Report des échéances de crédit** : les banques pourront accorder un report des échéances de crédit allant jusqu'à 12 mois (au lieu de 6) aux petites et moyennes entreprises du secteur.
- **Augmentation du plafond journalier des tickets restaurants** de 19 à 38 euros et leur utilisation sera autorisée les week-ends et jours fériés, à partir de leur date de réouverture et jusqu'à la fin de l'année 2020 et uniquement dans les restaurants.

Le plan de soutien au secteur automobile

Le PLFR 3 débloque 8 milliards d'euros pour le plan de soutien au secteur automobile selon trois directions :

- 1) Le renouvellement du parc automobile français en faveur des véhicules propres**
 - Le bonus pour l'achat d'un véhicule électrique passe de 6000 à 7000 euros pour les particuliers, pour l'achat d'un véhicule d'une valeur inférieure à 45 000 euros.

- Le bonus pour l'achat d'un véhicule électrique pour les flottes d'entreprises passe à 5 000 euros, pour l'achat d'un véhicule particulier d'une valeur inférieure à 45 000 euros.
- Mise en place d'un bonus de 2 000 euros pour l'achat de véhicules hybrides rechargeables pour les véhicules d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros.
- La prime à la conversion passe à 3000 euros pour les ménages modestes pour l'achat d'un véhicule thermique et à 5 000 euros pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable.
- Assouplissement du critère d'éligibilité pour la mise au rebut du véhicule, en incluant les Crit'air 3 pour les ménages « très modestes » et Crit'air 4 pour les autres.
- Le nombre de ménages éligibles à la prime à la conversion augmentera grâce au relèvement du seuil de revenu fiscal de référence passant de 13 500 à 18 000 euros.
- Objectif de 50% de véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène pour les acheteurs publics.
- Le nombre de points de recharge électrique passera à 100 000 bornes d'ici 2021.
- Avantages à l'usage des véhicules en mode électrique zéro émission (gratuité des parkings publics, utilisation de voies réservées etc.).

2) L'investissement et l'innovation pour produire les véhicules de demain

- Création du Fonds d'avenir pour l'automobile doté d'1 milliard d'euros destiné à la modernisation et la numérisation des chaînes de production, à la transformation écologique de la filière automobile et à l'innovation.

3) Le soutien aux entreprises en difficultés et protéger les salariés

- Déploiement d'un plan massif de développement de compétences.
- Réduction du coût d'un jeune en alternance.

Engagements de la filière automobile : d'ici 2025, la production de véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hybrides sera portée à 1 million de véhicules. Aussi, dans les 3 prochaines années, plus d'1 milliard d'euros seront investis par les grands équipementiers dans les technologies de la transition énergétique (batteries, chaînes de traction électriques, technologies hydrogène).

Le plan de soutien au secteur aéronautique

Le PLFR 3 prévoit 15 milliards d'euros pour le soutien au secteur aéronautique, selon trois orientations.

1) Répondre à l'urgence en soutenant les entreprises en difficulté

- Prolongation des prêts garantis par l'État et du dispositif d'activité partielle.
- Les garanties exports permettront d'éviter les annulations et reports de commandes d'avions, et la commande publique (militaire, sécurité civile et gendarmerie) apportera de la charge immédiate pour toute la filière.

2) L'investissement dans les PME et les ETI pour accompagner la transformation de la filière

- 500 millions d'euros de capital dès juillet 2020, permettant d'atteindre à terme 1 milliard d'euros de capacité de financement.
- 300 millions d'euros de subventions pour accompagner les entreprises fournisseurs et sous-traitantes de la filière dans leur transformation et leur montée en gamme.

3) L'investissement pour concevoir et produire en France les appareils de demain

- 1,5 milliard d'euros d'aides publiques sur les 3 prochaines années seront investies pour soutenir la R&D et l'innovation du secteur (transition vers des carburants neutres en carbone comme l'hydrogène) ainsi que sur un renouvellement des relations entre les grands donneurs d'ordre et leurs sous-traitants.

Le plan de soutien au secteur des startups et entreprises technologiques

Du fait de la spécificité de leur modèle de développement, le Gouvernement a pris des mesures d'urgence dédiées afin de soutenir, aux côtés de leurs actionnaires, les start-up dont l'activité est fortement affectée par la COVID-19. Au total, le PLFR 3 prévoit près de 4 milliards d'euros dont vont pouvoir bénéficier les start-up pour leur trésorerie.

- **Une enveloppe de 80 millions d'euros, financée par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) et gérée par Bpifrance**, afin de financer les start-up qui étaient en cours de levée de fonds ou qui devaient en réaliser une dans les prochains mois et qui sont dans l'incapacité de le faire du fait de la contraction du capital-risque.
- **Des prêts de trésorerie garantis par l'État pouvant aller spécifiquement jusqu'à 2 fois la masse salariale France 2019, ou, si plus élevé, 2 % du chiffre d'affaires annuel comme pour les autres entreprises.** Ils devraient représenter un total de près de 2 milliards d'euros.
- **Le remboursement accéléré par l'État des crédits d'impôt sur les sociétés restituables en 2020, dont le crédit impôt recherche (CIR) pour l'année 2019, et des crédits de TVA.** Les start-up en tant que PME et/ou jeunes entreprises innovantes sont éligibles à la restitution immédiate du CIR. Elles peuvent donc demander dès maintenant un remboursement du CIR pour l'année 2019, ce qui correspond à une avance de trésorerie de l'ordre d'1,5 milliard d'euros.
- **Le versement accéléré des aides à l'innovation du PIA déjà attribuées mais non encore versées, pour un montant total estimé de 250 millions d'euros.**
- **Enfin, l'État maintient, à travers Bpifrance, son soutien aux entreprises innovantes avec près d'1,3 milliard d'euros d'aides à l'innovation prévues pour 2020** (subventions, avances remboursables, prêts, etc.). Bpifrance poursuivra par ailleurs ses investissements directs et en fonds de fonds, aux côtés des investisseurs privés.

Le plan de soutien au secteur culturel

Le secteur culturel bénéficiera du renforcement des capacités de prêts de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) à hauteur de 85 millions d'euros.

Le Centre national de la musique sera doté de 50 millions d'euros pour répondre aux difficultés du secteur musical, tandis qu'un fonds d'assurance pour les tournages annulés ou reportés sera abondé à hauteur de 50 millions d'euros.

Ces mesures viennent compléter le prolongement de l'assurance-chômage pour les intermittents du spectacle.

S'agissant de la presse, l'entreprise Presstalis se verra en allouer près de 200 millions d'euros d'aides, sous la forme de subventions et de prêts du fonds de développement économique et social.

